

"Monaco admis au sein du Conseil de l'Europe" dans Tageblatt (6 octobre 2004)

Légende: Au lendemain de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004, le quotidien luxembourgeois Tageblatt souligne les efforts supplémentaires déployés par les autorités monégasques pour que leur pays soit accepté au sein de l'organisation en tant qu'État démocratique et souverain au même titre que d'autres micro-États tels le Liechtenstein, Saint-Marin ou l'Andorre.

Source: Tageblatt. Escher Journal. 06.10.2004. Esch-sur-Alzette: Luxemburgs Genossenschaftsdruckerei.

Copyright: (c) Editpress Luxembourg/Tageblatt

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"monaco_admis_au_sein_du_conseil_de_l_europe"_dans_tageblatt_6_octobre_2004-fr-86f7fe22-a723-43cb-9889-ddc49a2aaca8.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La **Principauté** devra poursuivre ses efforts de **modernisation institutionnelle**

Monaco admis au sein du Conseil de l'Europe

Frédéric Peugeot, Monaco

L'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe formalisée hier à Strasbourg, après six ans de laborieuses tractations, exauce un vieux rêve du prince Rainier d'arrimer son Rocher à l'Europe, gage de crédibilité et de respectabilité pour ce micro-état toujours au nombre des “paradis fiscaux non-coopératifs” recensés par l'OCDE.

“Il y a la satisfaction d'avoir abouti, d'avoir convaincu que Monaco est bien un Etat souverain comme les autres”, s'est félicité le ministre d'Etat Patrick Leclercq, qui relève cependant la „lenteur” du processus d'adhésion. Car la principauté, candidate depuis octobre 1998, goûte peu d'avoir fait antichambre aussi longtemps, quand d'autres „confettis” ont passé l'épreuve sans heurts tels le Liechtenstein (1978), Saint-Marin (1988) ou l'Andorre (1994). L'incompréhension est d'autant plus vive que le Rocher soupçonne les instances du Conseil de l'Europe d'avoir été beaucoup plus exigeantes envers lui qu'à l'égard de certains autres membres, des pays de l'Est notamment. „Nous avons dû faire face à des demandes successives alors qu'on avait l'impression d'avoir bien rempli notre copie”, affirme le ministre d'Etat.

Réelle démocratisation

Pour intégrer l'organisation paneuropéenne, Monaco a dû livrer les gages d'une réelle démocratisation du pouvoir aux mains des Grimaldi depuis plus de sept siècles. Mais la révision de la Constitution, en mars 2002, et la réforme de la loi électorale visant à assurer un pluralisme politique accru au sein du parlement n'ont pas suffi. Les parlementaires européens ont réclamé la révision d'une convention franco-monégasque de 1930 réservant aux Français des postes de hauts fonctionnaires (services judiciaires, procureur général, ministre d'Etat) - privilèges à leurs yeux incompatibles avec le statut d'Etat souverain.

Après maintes tractations, quelques psychodrames diplomatiques et un changement de rapporteur, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a finalement donné son aval, le 2 septembre. Entretemps, Monaco et Paris sont convenus que les Monégasques accéderaient à tous les emplois publics de leur pays. Mais deux recommandations persistent : Monaco devra procéder à un nouvel élargissement, dans un délai de cinq ans suivant son intégration, des pouvoirs du conseil national (ndlr, dont les membres élus au suffrage universel votent les lois et le budget). Il devra aussi quitter la liste des „paradis fiscaux non coopératifs” dressée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) où le Rocher côtoie l'Andorre, le Libéria, la Principauté du Liechtenstein ou la République des Iles Marshall.

„Nous sommes déterminés à agir à condition que le mouvement soit général”, souligne un haut responsable monégasque sous le couvert de l'anonymat. Selon lui, il n'est „pas question de supporter plus de contraintes que certains autres membres de l'OCDE ou de pays tiers d'Asie n'en subissent”.

Membre de l'ONU depuis 1993, Monaco fait partie de quelque 80 organisations et organismes internationaux.